

# COMMUNE DE LAPALUD



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2023

---

### COMPTE RENDU

---

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril à 13 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 07 avril 2023 par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, son Président en exercice.

**Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume FOUR.**

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente** : Madame Alexandrine FRAISSE.

## ORDRE DU JOUR

1. Élection du Secrétaire de Séance.  
**Rapporteur** : Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2023.  
**Rapporteur** : Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE
3. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud  
**Rapporteur** : Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY
4. Élection du Président de séance avant adoption du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud  
**Rapporteur** : Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE
5. Adoption du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud  
**Rapporteur** : Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY
6. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud  
**Rapporteur** : Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY
7. Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud – Année 2023  
**Rapporteur** : Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY
8. Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 01 mars 2023 au 31 mars 2023.  
**Rapporteur** : Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE

-----

### 1. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 05-2023 – Élection du secrétaire de séance**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
- **DÉSIGNE** Monsieur Guillaume FOUR, secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, vote à main levée.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 9	Pouvoir : 1	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

### 2. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 06-2023 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2023**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 24 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 9	Pouvoir : 1	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

### 3. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 07-2023 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 9	Pouvoir : 1	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

### 4. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 08-2023 – Élection du Président de séance avant adoption du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
- **PROCÈDE** à l'élection à main levée de son Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud

- **ÉLIT** comme Présidente de séance, Madame Sylvie BONIFACY, pour l'adoption du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

A l'unanimité des membres présents, vote à main levée.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 9	Pouvoir : 1	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

## 5. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 09-2023 – Approbation du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD**

Les résultats du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président, en conformité avec le Compte de Gestion du receveur, présentent un excédent de fonctionnement de 12 380,93 euros et un excédent d'investissement de 2 803,41 euros, soit un excédent global de clôture de 15 184,34 euros.

Le Président est sorti de la salle au moment du vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 8	Pouvoir : 1	Total : 9	Exprimés : 9
Voix pour : 9	Voix contre : 0	Abstention : 0	

## 6. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 10-2023 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :  
Excédent de fonctionnement reporté : 12 380,93€.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 9	Pouvoir : 1	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

## 7. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 11-2023 – Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD – Année 2023**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 61 400,00 €
- Section d'Investissement : 3 103,41 €

Adoptée à l'unanimité

Présents : 9

Pouvoir : 1

Total : 10

Exprimés : 10

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

**8. Projet de DÉLIBÉRATION n° 12-2023 – Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 mars 2023**

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président invite les membres du Centre Communal d'Action Sociale à prendre connaissance des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions qui ont été prises du 01 mars 2023 au 31 mars 2023.

ATTRIBUTION(S) DE PRESTATION(S) – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
14/03/2023	70,00€	Procédure d'urgence – Bon de secours attribué pour l'achat de lait infantile

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**-PREND ACTE** de la prestation attribuée sur la période du 01 mars 2023 au 31 mars 2023.

Présents : 9

Pouvoir : 1

Total : 10

Exprimés : 10

La séance est levée à 13h44.

Le Président du CCAS,

Hervé FLAUGÈRE

